

C O P I E

Décret n° 2022-504 du 20 août 2022

Portant nomination des directeurs centraux à la direction générale des infrastructures

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°7-2004 du 13 février 2004 portant protection du patrimoine routier national ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu la loi n°15-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'entretien routier et définissant les modalités de leur exercice par le département et la commune ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-65 du 24 février 2022 portant organisation du ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier ;

Vu le décret n° 2022-113 du 18 mars 2022 portant attributions et organisation de la direction générale des infrastructures ;

Vu le décret n° 2021-329 du 6 Juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs centraux à la direction générale des infrastructures :

- Directeur du désenclavement et des aménagements routiers : Monsieur NKOUARI MPASSI Christian, Ingénieur principal des travaux publics de 9<sup>ème</sup> échelon ;
- Directeur des ouvrages et de la gestion du patrimoine routier national : Monsieur ELAKA Gislain Boris, Ingénieur adjoint des travaux publics de 5<sup>ème</sup> échelon ;
- Directeur des études, de la surveillance et de la programmation : Monsieur NZAMBA BOUVEKA Darius Charles, Ingénieur adjoint des travaux publics de 16<sup>ème</sup> échelon ;

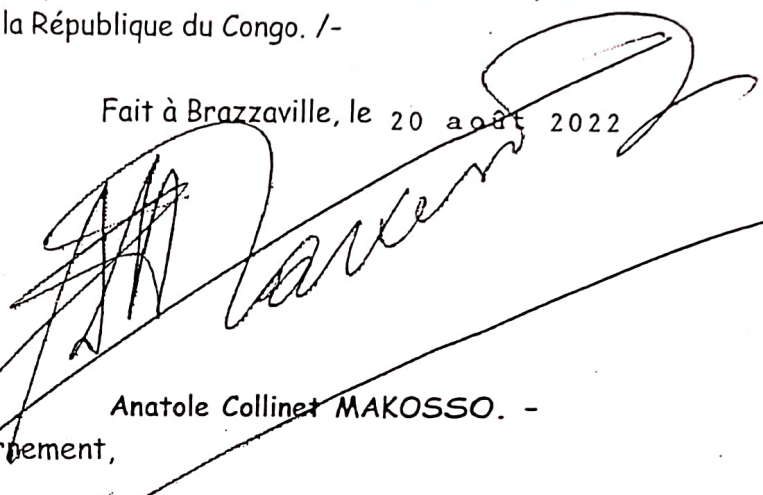
- Directrice administrative et financière: Madame AMPHA née ONANGA  
MOBOMI Stevy Sheilaminare ; Attachée des SAF de 5<sup>ème</sup> échelon ;

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2022-504

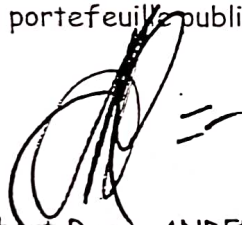
Fait à Brazzaville, le 20 août 2022



Anatole Collinet MAKOSSO. -

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le Ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public



Rigobert Roger ANDELY. -

Le Ministre de l'aménagement du territoire,  
des infrastructures et de l'entretien routier



Jean Jacques BOUYA. -